

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150202_04

Séance du 2 février 2015

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

Date de la convocation :

24 janvier 2015

Date d'affichage :

9 février 2015

L'an deux mil quinze, le deux février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Jérôme BORNE, Jean-Marie GIROD, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Michaël FUMEY (procuration à Lydie CHANEZ), Jean-Yves QUETY, Nicolas GRIFFOND.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Contrats d'entretien pour les ascenseurs, monte-charges, élévateur et porte automatique

M. le Maire dresse le bilan du coût des différents contrats d'entretien souscrits au fil du temps pour les appareils automatiques, propriété de la Commune. En 2014, ce coût était de 5 502,69 € TTC auprès de 4 entreprises différentes pour les appareils suivants :

- l'ascenseur de la salle des fêtes
- les monte-charges de la salle des fêtes
- l'ascenseur de l'école
- l'élévateur de la mairie
- la porte électrique de la mairie.

Dans le but de réaliser des économies et d'optimiser la gestion en ayant un seul prestataire pour tous les appareils, M. le Maire indique avoir consulté et négocié avec 2 entreprises pour obtenir une proposition globale d'entretien des 6 appareils :

- Entreprise KONÉ : 2 714,33 € HT/an
- Entreprise ThyssenKrupp : 2 298,00 € HT/ an avec engagement de 2 ans

Le conseil municipal constate que la négociation a été profitable et décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise la mieux-disante, c'est-à-dire l'entreprise ThyssenKrupp, ce qui permettra de réaliser une économie de plus de 2 700 € TTC/an.

Il donne tout pouvoir à M. le Maire pour accomplir les formalités de résiliation des contrats en cours selon leurs conditions propres et de souscrire progressivement les différents contrats proposés par l'entreprise ThyssenKrupp.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Florent Serrette', written over a horizontal line.

Florent SERRETTE